



## Renseignements sur les stupefiants

Par **robertwalter**, le **15/11/2011 à 23:26**

Bonjour,

J'ai été condamné dans le passé à une peine de prison de 6 mois, dont 3 mois ferme et 3 mois avec sursis pour détention de cocaïne et de marijuana, importé de la hollande. Lors de ma garde à vue, j'ai insisté que ce soit dans un but de consommation personnel etant donné le prix élevé de ces produit en France.

Suite à ce jugement et à la sortie de prison, j'ai du suivre des scéances auprès d'un psychologue. N'ayant pas eu assez de maturité à cette époque, je n'ai pas honoré en totalité le nombre de rendez vous prescrit au total. Ce qui fait que le sursis de 3 mois que j'avais est tombé. Par la suite, un matin, les gendarmes sont venus a mon domicile effectuer une perquisition, par chance pour moi et par malchance pour eux, je n'avais rien à mon domicile. C'est alors qu'ils m'ont demandé pourquoi j'étais interpellé, je n'en savais rien, il m'ont dit que c'est à cause du fait que je n'ai pas suivi mes soins par scéance de la psychologue. Mais dans ma tête, je sais très bien, que ce les gendarmes souhaitaient, c'était de me voir en possession de stupéfiants.

J ai effectué les trois mois de sursis, j'en suis ressorti, et au bout d'un certain temps, mon casier est devenu vierge. Je suis parti habiter à l'étranger, en 2007, en Espagne pour fuir cette vie, et ensuite en août 2008, j'ai décidé de m'installer dans un autre pays, pour refaire ma vie avec ma compagne de l'époque. J'ai crée une entreprise dans ce meme pays, avec cette compagne mais elle par la suite, à décidé de rentrer en France, car sa famille lui manquait et le pays ou je résidais, n'était pas assez confortable.

Si j'ai fui la France, c'est que cette vie ne me plaisait plus, oui j'étais toujours drogué. A cause de cette fille, j'ai appris à transformer la cocaïne en crack pour en devenir un consommateur. Je savais que j'étais sureveillé par les forces de l'ordre, et que ce qu'il souhaitait, c'était de me

repandre en flagrant d lit en tant que possession de stup fiant. Donc une fois install , mon entreprise cr e, cette compagne retourn  en France, je ne me suis pas occup  de ce qu'elle aurait pu dire sur moi, soit   sa famille ou aux forces de l'ordre dans le cas ou elle serait questionn e.

Depuis mon incarc ration concernant cette histoire, je n'ai jamais eu de r cidive, et l , mes parents m'apprennent que je suis dans une affaire de possession de stup fiants, sur une histoire de septembre 2008, alors que je ne suis plus resident en France depuis 2007, j'ai les preuves, de mes d..... ???????,

Par **TATIANA**, le **09/12/2011**   **15:06**

Bonjour,

Le seul conseil que je peux te donner c'est de faire attention   ce qu'il n'y est pas un M.A.E ( mandat d'arr t europ en) contre toi.

L'affaire est encore en cours d'instruction ou tu as  t  jug  par d faut?

Cdt,

<http://femmesdedetenus.forumgratuit.fr/>

Par **robertwalter**, le **09/12/2011**   **22:08**

Merci Tatiana pour avoir pris le temps de repondre a ce message.

Suite a l'inqui tude de mes parents, qui voulaient avoir des renseignements mais qui ne parvenaient pas. J ai d cid  de t l phoner au tribunal correctionnel qui s'occupe du dossier. On m'a redirig  vers le service concern , ayant pas eu trop de renseignements, juste que l'affaire n' tait pas encore jug , que c' tait concernant la possession de stup fiant. On m'a transmis les r f rences de dossier.

La date du debut de l'affaire, et le nom de mon ancienne campagne de l' poque.

Je sais que c'est maigre comme  l ments.

Pour bien faire, je suppose qu'il faudrait que je prenne un avocat pour me représenter, au minimum.

Je trouve cet histoire assez tordu, je sais que j'ai pris les forces de l'ordre un peu comme des ... J ai fait certe le malin mais ils n ont cependant que des dires ou peut  tre des aveux d'autres personnes.

Comme on dit les absents ont tout le temps tords, et peut  tre des pr sumptions suffisent elles pour rendre coupable des gens ...

Si je pense a la pire des choses, ce que tu viens d'enoncer, je serai rappatrié, et le seul recours possible sera, comment on appel cela, un recours de jugement, une demarche longue et qui n aboutit souvent a rien.  
Il faudra que je trouve une stratégie pour prévenir avant de voir le pire se produire.